

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Akoua-Marie KOUAME

OBJET : Convention de Partenariat entre le Défenseur des droits et la Ville d'Aubervilliers

EXPOSE :

Le plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations d'Aubervilliers (plan local de PLCD) est un instrument visant à garantir aux Aubervillariens l'égalité de traitement, sans discrimination en raison des **20 critères prohibés par la loi** (origine, adresse, sexe, état de santé...).

Cofinancé par le Contrat de ville, il est coordonné par la Mairie. Tout acteur local souhaitant s'engager dans la démarche formalisée par le plan local de PLCD peut rejoindre le Comité de pilotage, coprésidé par le Maire et l'Adjointe au Maire déléguée à la lutte contre les discriminations, et mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité selon les grandes orientations suivantes :

- L'approche intégrée de **prévention des discriminations** et d'égalité de traitement dans les pratiques professionnelles ;
- La promotion de **l'accès au droit** pour les victimes de discriminations et l'information du public ;
- **L'approche participative** et le développement du pouvoir d'agir des habitants.

Dans le cadre des Contrats de ville, auxquels selon la loi doivent être adossés des Plans locaux de prévention des discriminations, le Défenseur des droits souhaite renforcer son action dans les territoires urbains touchés par la précarité. En effet dans les quartiers concernés par la politique de la ville, malgré le grand nombre de personnes victimes de discriminations, on observe un très fort déficit de l'accès au droit de ces personnes. Ainsi, le Défenseur des droits mène une expérimentation sur quatre sites dont Vaulx-en-Velin en Rhône Alpes, l'agglomération d'Ouest Provence en Provence Alpes Côte d'Azur, et Plaine Commune en Ile-de France. Sur chacun de ces sites, le Défenseur des droits a nommé des déléguées référentes à la politique de la ville, soutenues sur le terrain par des conseillères territoriales.

Le Défenseur des droits, est une autorité indépendante, dont les compétences regroupent la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, les droits des enfants, la médiation des usagers avec les services publics et la déontologie de la sécurité.

La Commune d'Aubervilliers étant l'une des seules de l'agglomération à développer depuis longtemps et sans interruption une politique ambitieuse de lutte contre les discriminations, le Défenseur des droits s'adresse en particulier à notre Ville pour développer son expérimentation sur le site de Plaine Commune et accueillir une permanence de la nouvelle déléguée locale référente à la politique de la ville pour l'agglomération.

La Ville collabore déjà avec le Défenseur des droits qui tient une permanence hebdomadaire à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers les mardis matins. Cette permanence perdure, et il s'agit de développer aujourd'hui un partenariat renforcé autour de deux axes :

- faciliter l'accès aux droits des habitant.es et lutter contre les discriminations, notamment par la création d'une deuxième permanence du Défenseur des droits, dans la salle de quartier de la Maladrerie, tous les lundis de 14h à 17h à partir du 9 mai 2016, et l'expérimentation de nouvelles modalités d'accueil et de communication envers les habitant.es ;

- associer plus étroitement le Défenseur des droits à la mise en œuvre du plan local de prévention et de lutte contre les discriminations, notamment à travers des actions d'information, de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs locaux.

A cet effet, nous proposons à la Ville de s'engager avec le Défenseur des droits, en signant une convention. A travers elle le Défenseur des droits s'engage à soutenir les efforts de la Ville contre les discriminations, grâce à ses outils, son expertise, et ses permanences ; la Ville s'engage à promouvoir la communication autour des permanences du Défenseur des droits et à l'associer à divers temps forts et projets du plan local de prévention et lutte contre les discriminations. Les deux parties s'engagent également à un effort d'observation des discriminations, en commençant par la comptabilisation des réclamations pour discriminations.

D'autre part, l'un des outils développés par le Défenseur des droits est la plateforme nationale « Egalité contre le racisme ». La Ville en signant la « Charte de la mobilisation pour la défense de l'égalité contre le racisme », réaffirme ses engagements contre le racisme et les discriminations et son intérêt à échanger avec d'autres acteurs et d'autres territoires pour développer des actions concrètes contre le racisme. Cet engagement permettra aussi au territoire d'Aubervilliers de partager les outils créés localement, par exemple le guide pratique « Guide pour l'égalité - Engagé.es contre les discriminations » rédigé par un groupe de travail du quartier Villette-Quatre chemins dans le cadre du plan local de PLCD, qui pourra être accessible via la plateforme « Egalité contre le racisme ».

La convention de partenariat renforcé n'a pas d'incidence financière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la maire à signer avec le Défenseur des droits la convention de partenariat pour une durée de 3 ans.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danièle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Dynamique de la Ville

Pôle Citoyenneté et Développement Local

REF : 2016002

Signataire : MP/MB

OBJET : Convention de Partenariat entre le Défenseur des droits et la Ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 et n° 2008-496 du 27 mai 2008, prohibant la discrimination sous ses différentes formes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2009, validant l'engagement de la Commune dans un Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations,

Considérant que des discriminations sont produites régulièrement sur le territoire, avec ou même sans intention, et que les habitant.es d'Aubervilliers sont victimes de discriminations multiples, ainsi que le confirment le diagnostic « relatif aux discriminations et à la promotion de l'égalité » réalisé en juin 2011 et chaque comité de pilotage annuel du Plan de Prévention et Lutte Contre les Discriminations,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévenir les discriminations dans les pratiques professionnelles des divers acteurs privés ou publics du territoire, dont la Mairie, et de favoriser l'accès au droit pour les victimes de discrimination,

Considérant la volonté de la Commune de coordonner sur son territoire un Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations, et d'être vigilante, active, et ressource contre le racisme,

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE le projet de partenariat renforcé avec le Défenseur des droits et la participation de la Ville à la plateforme internet « Egalité contre le racisme », telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE la Maire à signer la convention de partenariat avec le Défenseur des droits.

AUTORISE la Maire à signer la Charte de la mobilisation pour la défense de l'égalité contre le racisme.

La Maire
Mériem DERKAOUI

Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

La Maire

Mériem DERKAOUI

